

Recifs gris nez blanc nez



Façade maritime Manche - Mer du Nord

Secteur : DH MAN 02

Régions littorales :

Nord-Pas-de-Calais

Départements littoraux :

Pas-de-Calais

Communes littorales :

Site exclusivement marin

Superficie : 287 km²

Espace marin : 100 %

Patrimoine naturel remarquable

Habitats d'intérêt communautaire : 3

Espèces d'intérêt communautaire : 4

Habitats OSPAR : 1

Espèces OSPAR : 0

Principaux usages : transport maritime,
pêche professionnelle et de loisir,
navigation de plaisance

Partenaires pour la gestion du site :

- Représentants des pêcheurs et autres usagers
- Services de l'Etat



Récifs du Cap Gris-Nez :

Limites : de la pointe aux oies- jusqu'à Sangatte - (au Nord) ; ce mixte platier rocheux sur substrat meuble original en Manche orientale se prolonge par des sédiments caillouteux au large.

Cette zone est caractérisée par de très forts courants et de grandes profondeurs. La richesse spécifique y est très forte : 56 espèces par m² en moyenne. La biomasse moyenne est de 320 g.m⁻² et l'abondance moyenne de 1700 individus par m². C'est le peuplement le plus riche si l'on tient compte de sa superficie importante. Ce peuplement est composé d'une grande diversité d'éponges, de cnidaires et de bryozoaires. Les espèces caractéristiques sont l'ophiure *Ophiothrix fragilis*, les « doigts d'homme mort », le cnidaire *Alcyonium digitatum* et de dahlia de mer *Urticina felina*. Cette communauté recèle aussi des habitats remarquables : les fonds à modioles, qui semblent être en régression ces dernières années

Intérêt européen

Cette zone comprend des récifs (roches de la zone photique avec algues, riches en laminaires), des prolongements rocheux en subtidal, des moulières à *Modiolus sp* (habitat considéré comme en déclin et/ou en danger par la convention OSPAR) les champs de graviers et cailloutis plus ou moins ensablés riches en Ophiures caractéristiques de ce secteur de la façade;

Liste des habitats d'intérêt communautaire :

Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
Récifs (1170)

Liste des espèces d'intérêt communautaire :

Phoque veau-marin (1365)

Marsouin commun (1351)

Phoque gris (1364)

Poissons amphihalins

Orientations pour une conservation durable du site :

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet maritime de la Manche-Mer du Nord réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de suivre l'élaboration du document d'objectifs qui devra définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des milieux et espèces animales d'intérêt européen concernées.

Sans anticiper la phase de concertation, des usages et pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000 à destination des professionnels, étant entendu que « *la pêche, les activités aquacoles, ... pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur, ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets* » (article L.414-1 V du Code de l'environnement).

En revanche, les projets soumis à autorisation administrative dans le cadre de la législation existante devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Ce territoire peu chaluté est composé de fonds à modioles OSPAR, en déclin, sensibles à la pêche en limite.

Sources/Bibliographie :

La cartographie du périmètre du site proposée à une échelle adaptée est jointe à la présente fiche.

**PREFECTURE MARITIME MANCHE / MER DU NORD
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS / DIREN NORD-PAS-DE-CALAIS**